



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa
(FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS
POUR LE SECTEUR TIC
DIMENSION SECTORIELLE

Date : 30/10/2019

Rédacteur: Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP TIC

SOMMAIRE

1 – Objet de l’appel à projets	3
2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)	3
3 – Contexte de l’appel à projets	4
3.1. Orientations stratégiques.....	5
3.2. Objectifs de l’appel à projets.....	6
3.3. Publics cibles.....	6
3.4. Type de formation	6
4 – Description de la réponse attendue	7
5 – Contenu de la proposition de projet	7
5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	7
5.2. Contexte socioéconomique.....	7
5.3. Enjeux	8
5.4. Objectifs et contenu de la formation	8
5.5. Modalités de la formation	8
5.6. Indicateurs de résultats.....	9
5.7. Conditions financières.....	9
5.8. Conditions générales	10
6 – Procédure de l’appel à projets	10
6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception.....	10
6.2. Sélection du porteur de projet.....	Erreur ! Signet non défini.
7 – Contractualisation	12
Annexe 1 : Fiche d’identification de la demande d’un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible).....	13
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d’un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible)	14
Annexe 3 : Liste des annexes.....	15

1 – Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s)

- Au profit des entreprises du secteur Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)
 - En vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - En vue de qualifier les personnes en recherche d'emploi dans le secteur ;
- Et de manière globale, l'appel permettra de :
 - Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques sectorielles
 - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage avec un maximum de 70% de la cotisation) avec un fonds additionnel abondé par l'AFD d'un montant total de 164 000 000 MGA à répartir entre les projets.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micro- et petits entrepreneurs et des employés en situation d'emplois précaires.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- sur des projets individuels d'entreprises ;

- sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels;
- sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire TIC qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

3 – Contexte de l'appel à projets

A Madagascar, le secteur TIC pèse plus de 150 millions de dollars par an avec plus de 15 000 emplois directs et 60.000 emplois indirects¹. Le secteur figure parmi les meilleurs pourvoyeurs d'emploi pour le pays. L'insuffisance de disponibilité de main d'œuvre qualifiée et de ressources humaines en informatique, fait que le pays peine à capitaliser les outils numériques alors que Madagascar devient une destination TIC pour tous les pays francophones.

Selon le MPTDN, l'objectif pour Madagascar est de devenir le « Hub » de l'océan Indien grâce à sa position géographique, bien ancrée entre l'Asie et le continent africain. Et selon le GOTICOM, les entreprises du numérique sont des acteurs incontournables du développement à la fois du commerce intérieur mais également du commerce extérieur.

Selon les données disponibles auprès de l'EDBM, plus de 70 nouvelles entreprises se sont créées en 03 ans dans les domaines du BPO (Business Process Outsourcing), call center, développement de sites web, de logiciels et d'applications mobiles, traitement de données, comptabilité, télémédecine dont 35% détenues par des étrangers dont le n°1 mondial en BPO.

Malheureusement, le *turn over* dans les entreprises du secteur est de plus en plus fréquent, en cause une offre de compétences insuffisante. Bien que l'implantation de ces nouvelles entreprises ainsi que le développement des infrastructures constituent une opportunité d'emplois pour les 600 à 700 ingénieurs sortants des écoles nationales par an, Ces ressources s'avèrent insuffisantes car une grande partie part à l'étranger.

Enjeux socio-économiques et les réponses dans le développement du capital humain

Face à ce constat, et aux profondes mutations dans le monde numérique d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'adoption de nouvelles technologies, de l'arrivée de nouveaux acteurs, de la diversification des sources de recettes ou de l'évolution des modèles d'activité économique, la e-gouvernance, la production et le renforcement de compétences pour ce secteur en plein essor est primordial.

La professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans le(s) domaine(s) de TIC ainsi que le renforcement des compétences des primo demandeurs sur les TIC afin d'améliorer leur employabilité en vue d'une insertion professionnelle sur le marché du travail constituent des enjeux socio-économiques vitaux pour notre pays.

¹ Source : GOTICOM

Les technologies de la communication et de l'information sont un des secteurs clé de l'économie et se trouvent au centre du développement de chaque entreprise, les TIC assoient leur présence de manière inéluctable dans toutes les branches des activités économiques et processus de production. Les personnes actives en âge de travailler, les candidats au marché du travail ont plus de chance de trouver un emploi en ayant une compétence reconnue dans les TIC. Les vraies sources d'emplois concernent de plus en plus d'entreprises TIC, le potentiel de développement de ce secteur est grand et les défis sont en perpétuel élévation.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD, lance un 2ème appel à projets pour l'année 2019 sur les projets interentreprises sectoriel afin de financer des projets visant les objectifs sectoriels en matière de qualification. Des mesures incitatives ont été particulièrement formulées à l'endroit des PME pour le renforcement de leurs salariés.

Une enveloppe de 164 000 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés à l'issue de l'appel suivant les montants alloués à chaque secteur et les conditionnalités y afférentes.

3.1. Orientations stratégiques

Pour cette deuxième partie de l'année 2019, en rapport avec la vision de développement du secteur, les orientations prioritaires identifiées par le CSP TIC, les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Les déficits de qualifications du secteur ou du territoire à combler en priorité
 - La professionnalisation des salariés dans les domaines de BPO (Business Process Outsourcing), de la relation client, des médias, des télécommunications, du développement de sites web, de logiciels et d'applications mobiles et du traitement de données
 - Le renforcement des compétences des petits et moyens entrepreneurs du secteur.
- Les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir
 - Former des personnes en recherche d'emploi dans le secteur sur les métiers de :
 - Télévendeur/Opérateur Centre d'appel,
 - Ingénieur de développement Java J2EE, Ingénieur de développement. NET, Ingénieur développeur Mobile, et Ingénieur en Cybersécurité,
 - Data scientists,
 - Graphiste designer,
 - Social manager,
 - Ingénieurs/techniciens télécom,
 - Journaliste et techniciens des médias,
 - Relation client,
 - Télécommunication
 - Média,
 - Développement de sites web, de logiciels et d'applications mobiles,
 - Traitement de données,
 - Comptabilité,
 - Et télémédecine

Cette énumération n'est pas exhaustive, mais le secteur cible particulièrement des métiers dans lesquels on emploie le plus de personnes ou l'existence est stratégique pour l'entreprise et pour lesquels il y a une forte demande de la part des entreprises pour d'éventuelles créations d'emplois

3.2. Objectifs de l'appel à projets

(i) Objectif général

Faire des Technologies de l'information et de la communication, un des leviers de la croissance économique dans toutes les branches des activités des entreprises et processus de production ainsi que l'amélioration de l'employabilité des actifs malgaches sur le marché du travail. Et rendre disponible pour les grands investisseurs nationaux et internationaux des techniciens et main d'œuvre de qualité et en quantité dans le domaine des TIC.

(ii) Objectifs spécifiques

- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés dans les orientations stratégiques du secteur TIC décrit plus bas
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur TIC

3.3. Publics cibles

Salariés du secteur de niveau cadre (middle management), ouvrier ; jeunes à recruter dans les métiers porteurs en devenir de niveau technicien et ingénieur. Une proportion importante de femmes parmi les bénéficiaires est encouragée.

3.4. Type de formation

Les types de formation préconisés sont des :

- Formation professionnelle Continue (FPC) cycle court de 03 à 06 mois
- Formation en situation de travail ou en alternance
- Formation en centre de formation externe à l'entreprise pour les préparations aux métiers (pré-emploi)

Il est exigé pour tous les types de formation un plateau technique d'application des acquis en formation ou un espace dédié en milieu de travail.

Les thématiques peuvent varier suivant les métiers ou des modules particuliers dans ces derniers. Le secteur encourage des formations courtes mais en continue.

Les thématiques que le secteur a relevé sont :

- Les formations techniques complémentaires des emplois en devenir (ingénieur informatique),
- Les techniques en conseils clientèles, langues de communication
- Techniques de rédaction web et journaux,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et Gestion de projet (compétence AGILE), Gestion d'impression 3D,
- Mise en place et gestion de Block Chain, Big data, Data center, Cloud, et Sécurité,

- Domaines de l'E-commerce, E-gouvernance Et des formations transverses liées au comportement au travail et à l'attitude professionnelle.

4 – Description de la réponse attendue

La réponse attendue du porteur de projets se conformera aux conditions ci-après :

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises du secteur de l'Hôtellerie, de la restauration et du tourisme en général ainsi que des personnes qui vont faire l'objet d'une embauche au niveau de ces entreprises ;
- Le projet cible aussi des opérateurs moyens du TIC qui tiennent des établissements de niveau modeste
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».

5 – Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1, 2 et 3.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à

ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

5.3. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur TIC ;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

5.4. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui peuvent être en lien avec le développement des compétences sur les métiers de base dans le secteur TIC et en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

5.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)

- En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation², modalités de suivi et d'évaluation³ et production du cahier des charges de la formation interne
- En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ;
- En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁴, modalités de suivi et d'évaluation⁵ et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

5.7. Conditions financières

- Le projet sera financé par les cotisations des entreprises associées et abondé par des fonds additionnels de l'Agence Française de Développement
- Une entreprise peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - Une structure < 10 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure 10-50 salariés (effet levier = 20 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure 51-100 salariés (effet levier = 10 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure de plus de 100 salariés (effet levier = 7 fois la contribution de l'entreprise)
 - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
 - Du nombre de partenaires associés
 - De la cotisation FMFP consentie par les entreprises
 - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 80% des points technique, stratégique et social pour prétendre au montant maximum de l'effet levier

² Voir annexe 5 de la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

³ Voir annexe 5 de la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

⁴ Voir annexe 5 de la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁵ Voir annexe 5 de la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

- Il est consenti un montant maximum de 25 000 000 MGA de fonds additionnels par projet
- Détail des coûts
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

5.8. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
- Un groupement professionnel peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

6 – Procédure de l'appel à projets

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **24 janvier 2020**.

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap2@fmfp.mg avec la mention en objet « **soumission définitive AP 2** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),
Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano,
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
14/12/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
24/01/2020	Date limite de réception des propositions
26/01/2020	Analyse de recevabilité
31/01/2020	Instruction des réponses recevables
14/02/2020	Tenue des Comités de sélection (CSP)
21/02/2020	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Début 03/2020	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;

- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7 – Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86.

Annexe 1 : [Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel \(format Excel disponible\)](#)

Annexe 2 : [Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel \(format Excel disponible\)](#)

Annexe 3 : Liste des annexes

1	Plaquette de présentation de chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
2	Lettre de mandatement du promoteur par chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
3	Lettre de mandat de l'organisme porteur à la personne habilitée (si différent du dirigeant) et copie CIN
4	Avis de débit du paiement de la cotisation par le FMFP fourni par chacune des entreprises/récepissé de versement
5	Cahier des charges de la formation validé par les entreprises partenaires (canevas disponible)
6	Lettre de demande de financement (canevas disponible)
7	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)
8	Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)

Les canevas électroniques des annexes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont disponibles pour les promoteurs.